



## ALLIANCE CONFEDERALE DES SYNDICATS LIBRES

*Bruxelles, le 7 avril 2008*

### **NOTE A L'ATTENTION DE M. KALLAS VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION**

**Objet: Révision des modalités d'évaluation et de promotion – refus de l'Alliance**

Monsieur le Vice-président,

Suite à la conciliation politique du 3 avril 2008, l'ALLIANCE rappelle qu'elle avait proposé un système simple basé sur l'expérience acquise au Parlement européen. L'ALLIANCE a ensuite fait de nombreuses propositions visant à améliorer la proposition initiale de la DG ADMIN afin de développer un système d'évaluation simple et transparent permettant de reconnaître l'excellence des mérites, sans pour autant créer des divisions artificielles au sein du personnel.

L'ALLIANCE réitère son attachement vis-à-vis des objectifs de révision des règles relatives à l'évaluation et à la promotion visant à simplifier les procédures et à instaurer, dans un contexte de transparence plus performant, un renforcement du lien entre mérite et progression de carrière.

Malgré les efforts communs consentis de part et d'autre tout au long de la négociation, L'ALLIANCE constate que des divergences majeures entre notre proposition et la vôtre demeurent notamment en ce qui concerne la distribution forcée ex-ante du personnel et les pourcentages proposés, l'éventail des points de promotion de 0 à 12, le nombre de points par groupes de mérites et l'absence de critères précis pour leur distribution et le nombre de groupes de mérite.

Suite à notre demande de conciliation politique du 4 mars 2008, l'Alliance note que quelques avancées dans la bonne direction ont été enregistrées sur certains points que nous avons demandés. Ils concernent les garanties sensiblement renforcées afin de rendre opérationnelles et concrètes les garanties de carrières normales et rapides; des efforts un peu plus importants consentis afin de résoudre les problèmes liés à la transition du REC précédent; un système de suivi et de contrôle annuel mis en place afin d'assurer le respect des garanties et de faciliter la rotation de 25% du personnel entre les groupes de mérite.

Néanmoins, il convient de constater que tout système d'alerte, aussi performant soit-il, n'est pas de nature à corriger les défauts de conception de la proposition que nous considérons comme structurels et que la Commission a malheureusement décidé de maintenir. Par conséquent, l'Alliance réitère son désaccord sur la proposition de l'administration.

En tout état de cause, l'Alliance reste attachée au dialogue social au sein de notre institution et aux principes de la démocratie représentative.

Cristiano Sebastiani  
Secrétaire de l'Alliance